

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

HENGWILLER

67440 MARMOUTIER

☎ 03.88.70.62.28

Séance du Conseil Municipal du 3 mars 2014

Sous la présidence de M. le Maire

Etaient présents : UHLMANN Christian – UHLMANN Jean-Marc – BLOTTIER Martine – BIANCHI Nathalie – FRENKEL Danielle - QUIEVREUX Jean-Luc – BURGER Patrick – KIEFFER Christophe – ALLHEILLY Nicolas -

Excusée : AUER Marie-Rose

2014-02 - Adoption du procès-verbal de la séance du 4 février 2014

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

2014-02-01-Attribution du lot concernant le réaménagement du carrefour de la fontaine et de la rue Holzgasse.

Le maire informe le conseil municipal que l'ouverture des plis a eu lieu le 20 février 2014 en présence de la commission d'appel d'offres et du maître d'œuvre. 6 entreprises ont répondu dans les délais et dans les formes prescrites à l'appel d'offres envoyé à la publication le 22 janvier 2014 et l'offre la moins disante est celle de l'entreprise GCM de BOUXWILLER pour un montant H.T. de 237 356,25€

Dans ces conditions, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer le lot unique concernant l'aménagement du carrefour de la fontaine et de la rue Holzgasse à l'entreprise GCM de Bouxwiller pour un montant de 237 356,25 €, autorise le maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce marché.

2014-02-02- Accès personnes à mobilité réduite à l'école

Le maire informe le conseil municipal que le dossier de demande de subvention a été transmis au représentant de l'Etat, mais le délai d'accessibilité des bâtiments publics a été prolongé.

Dans ces conditions, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents souhaite réexaminer ce dossier au 3^e trimestre avant de se prononcer définitivement sur la réalisation des travaux.

2014-02-03- Acquisition d'un alambic destiné à la remise

Le maire rappelle au conseil municipal que le lot 8 du marché concernant la rénovation de la remise alambic avait été déclaré infructueux. Ce lot 8 concernait l'acquisition d'un alambic. Il n'a pu obtenir que les devis indiqués ci-après, malgré de nombreuses recherches.

- Entreprise LINCK – Epfig pour un montant de 9600 € H.T.
- Entreprise ARNOLD HOLSTEIN – Markdorf (Allemagne) pour un montant de 12075 € H.T.

Le conseil municipal, par 9 voix pour et 1 contre décide d'acquérir l'alambic auprès de l'entreprise ARNOLD HOLSTEIN à Markdorf en Allemagne pour un montant de 12075 € H.T. En effet ce

matériel est plus facile à manipuler et présente des conditions de sécurité maximale. Cet alambic sera utilisé par des particuliers et également pour démontrer le savoir faire d'autrefois lors de manifestations publiques.

Il autorise le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette acquisition.

2014-02-04 – Réfection de la rue Holzgasse

Le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu M. BIRRY, directeur du CAUE en présence du 1^{er} adjoint.

M. BIRRY lui a communiqué les revendications d'une habitante de la rue Holzgasse qui est contre l'aménagement actuel de cette rue (caniveau central, aménagement devant son habitation)

Le maire a expliqué que le conseil municipal avait décidé cet aménagement pour faciliter l'écoulement correct de l'eau de pluie et qu'un parking sera aménagé pour faciliter le stationnement des voitures.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents prend acte de ces informations et décide de maintenir l'aménagement de la rue Holzgasse tel qu'il a été retenu et décidé précédemment.

2014-02-05 – Cadeau destiné à l'anniversaire d'un agent communal

Le maire informe le conseil municipal qu'un agent communal fête son soixantième anniversaire cette année et propose de lui offrir un cadeau au nom de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'offrir à l'agent un cadeau d'une valeur de 80 € pour fêter cet évènement.

Cette dépense sera inscrite au budget primitif de la commune au chapitre Fêtes et Cérémonies.

Communications et divers

Le maire informe le conseil municipal que 2 demandes de permis de construire ont été déposées, l'une par M. DECKER J. Michel pour transformer un bâtiment existant, l'autre pour la construction d'une maison d'habitation par l'acquéreur de la parcelle derrière M. JAEGER – Grand 'Rue.

Le maire informe le conseil municipal que M. GERTH Jean-Paul d'Otterswiler propriétaire d'une parcelle communale, sollicite le remboursement par la commune ou les chasseurs, des dégâts occasionnés par le gibier sur les arbres fruitiers. Le Maire a conseillé à M. GERTH de recontacter son assurance pour obtenir le dédommagement.

Le Maire, Signé Marcel BLAES